

L'AFD ET L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Une région prioritaire
pour le développement

© AFD - Pascale Dumoulin



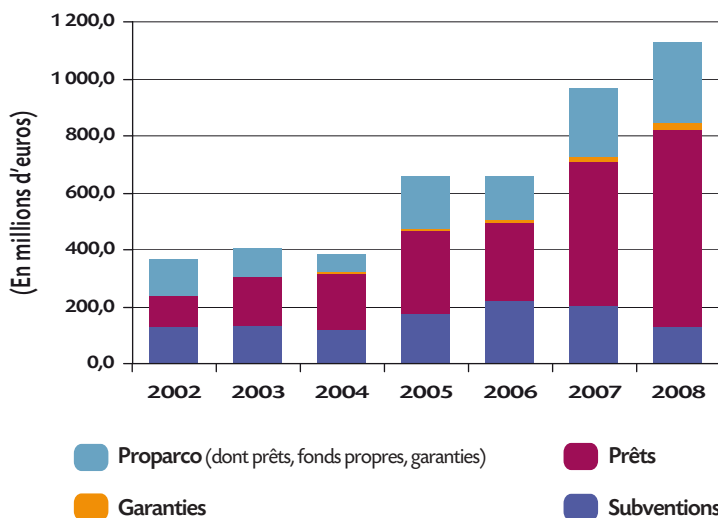
L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE : UNE RÉGION PRIORITAIRE

La population de l'Afrique au sud du Sahara passera de plus de 800 millions d'habitants actuellement à près de 2 milliards en 2050. Parmi la quarantaine de pays qui constitue cette région, 33 figurent sur la liste des PMA (pays les moins avancés) des Nations Unies (sur un total de 49). Un tiers des personnes dans le monde disposant de moins de un dollar par jour vit en Afrique, la pauvreté apparaissant ainsi comme un phénomène essentiellement africain. La croissance, inégalement répartie sur l'ensemble du continent, subit également les effets de la crise économique mondiale.

Malgré ces difficultés, cette région suscite aujourd'hui de nombreux espoirs. Le continent occupe une nouvelle place géopolitique, avec des ressources naturelles convoitées, une croissance soutenue (autour de 5 % en moyenne ces dernières années) et un marché qui s'est « ouvert » à la mondialisation. Les progrès restent cependant très insuffisants en matière de réduction de la pauvreté, et des stratégies d'accompagnement différenciées doivent être conduites pour réduire les écarts, consolider et mieux répartir les fruits de la croissance.

L'Afrique subsaharienne constitue une zone d'intervention prioritaire pour l'AFD. Depuis 2001, les engagements de l'Agence en faveur de cette région ont plus que triplé. Elle consacre aujourd'hui près de la moitié de ses concours au développement de cette région. En 2008, 60 % des ressources de l'État français mises à la disposition de l'AFD ont été consacrées à l'Afrique subsaharienne.

Les engagements annuels du Groupe AFD en Afrique subsaharienne



LA STRATÉGIE DE L'AFD EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Les actions de l'AFD en Afrique subsaharienne répondent aux besoins de ses partenaires et sont définies en cohérence avec les objectifs de la France dans cette zone.

L'AFD intervient aujourd'hui dans l'ensemble des pays de cette région, où elle dispose de 28 représentations locales.

Plusieurs défis majeurs structurent les interventions de l'AFD :

- L'explosion démographique et l'augmentation de la population en âge d'être active ;
- La croissance de la population urbaine, qui peut être source de développement si les villes y sont préparées ;
- Les pressions sur l'environnement : stress hydrique, déforestation... ;
- Les impacts de la crise financière sur l'économie africaine.

Pour relever ces défis, l'AFD poursuit **deux objectifs principaux** :

► Soutenir la croissance pour réduire la pauvreté

Le soutien du secteur productif figure parmi les priorités de l'AFD, compte tenu de son rôle capital dans la croissance économique. Il s'agit de favoriser une croissance forte et mieux répartie localement, génératrice d'emplois, et qui préserve le capital naturel. L'Agence agit sur plusieurs leviers :

- *Les entreprises*, en particulier les PME, qui ont une meilleure capacité à créer des emplois : programmes de mise à niveau, prises de participation financière, accompagnement stratégique et formation professionnelle ;

- *Les infrastructures* : production et distribution d'électricité, télécommunications et transports (ports, aéroports, chemins de fer), indispensables aux échanges commerciaux;



Travaux de rénovation du marché central de Ouagadougou au Burkina Faso. © Paul Kabré

- *Le système financier*, encore insuffisamment impliqué dans le financement de l'économie. L'AFD soutient les banques en leur apportant des garanties et des lignes de crédit;
- *L'agriculture et le secteur rural*, qui contribuent amplement à la croissance du PIB de cette région. L'Agence soutient la réforme de ce secteur pour en améliorer la productivité de manière durable afin d'en faire un moteur de croissance.

➔ **Soutenir la mise en place d'un environnement favorable au développement**

L'augmentation de la population active et l'urbanisation sont des facteurs qui peuvent être moteurs de croissance, s'ils sont bien maîtrisés. Cet environnement propice au développement sera favorisé par :

- La lutte contre la pauvreté et les inégalités, au travers d'actions d'éducation et de formation, de santé, d'accès à l'eau et à l'assainissement, dans la perspective de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement;
- Un renforcement des capacités d'accueil des villes, permettant d'absorber la croissance de la population, tout en veillant à limiter les émissions de gaz à effet de serre;
- Une gestion durable des ressources naturelles : l'AFD finance des investissements durables, qui participent à une meilleure préservation et gestion des ressources naturelles (forêts, parcs naturels, pêche, bassins versants etc.). L'AFD concentre sur cette région, ses efforts en termes d'adaptation au changement climatique.

LES INTERVENTIONS DE L'AFD

Les partenaires

En Afrique subsaharienne, l'Agence intervient auprès des États, des collectivités locales, des établissements publics, des entreprises, des banques et des institutions de microfinance, des organisations régionales, des ONG ou encore des associations. Elle peut agir en partenariat (cofinancement, délégation de financements) avec d'autres bailleurs de fonds ou des fondations.

Les instruments financiers

L'AFD déploie en Afrique subsaharienne l'ensemble de ses instruments financiers, selon des modalités variées (aide projet, aide sectorielle, aide budgétaire globale). Chaque instrument est adapté aux pays et aux besoins identifiés :

- Les **subventions**, qui sont réservées essentiellement aux pays les plus pauvres pour financer, en priorité, des projets dans les secteurs sociaux (éducation, santé, eau et assainissement...). Elles sont utilisées également pour financer les études de préparation des projets futurs et l'accompagnement des maîtrises d'ouvrage;
- Les **prêts concessionnels** (qui bénéficient d'une bonification de l'Etat français), qui peuvent être « souverains » (accordés aux pays qui sont en mesure d'emprunter selon les règles du FMI et de la Banque mondiale), ou « non souverains » (accordés aux banques et aux entreprises publiques du secteur marchand sans garantie des États). L'AFD a également élaboré un outil innovant, le prêt concessionnel contrat-cyclique, dont le remboursement peut être adapté en fonction des recettes d'exportation du pays;
- Les **prises de participation financière** dans les entreprises, notamment à travers les fonds d'investissement, tel le Fonds d'Investissement et de Soutien aux Entreprises en Afrique (FISEA);
- Les **prêts peu ou non concessionnels** (avec peu ou sans bonification de l'État français);
- Les **lignes de crédit** (dont des lignes environnementales), le **soutien aux institutions de microfinance** et les **garanties ARIZ** (garanties permettant de faciliter l'accès des entreprises à des financements);
- Les opérations effectuées pour compte de l'État français : **aides budgétaires, C2D** (contrats de désendettement-développement).

Les secteurs d'intervention et les sous-régions bénéficiaires

Les activités de l'AFD en Afrique subsaharienne concernent une grande variété de secteurs : santé, éducation, soutien au secteur privé, agriculture et sécurité alimentaire, eau et assainissement, environnement et ressources naturelles... Le secteur des infrastructures et du développement urbain concentre une part importante des financements.

ACCOMPAGNER LE SECTEUR PRIVÉ EN AFRIQUE : L'INITIATIVE PRÉSIDENTIELLE DU CAP

L'Initiative présidentielle pour le soutien à la croissance et l'emploi en Afrique a été annoncée au Cap le 28 février 2008 par le Président de la République française. Au travers de l'AFD, cette Initiative entend renforcer les outils mis à disposition des entreprises africaines, tels que les prêts, les garanties et les prises de participation. Elle doit permettre un soutien de l'ordre de 1 900 entreprises, avec à terme la création de plus de 300 000 emplois et une mobilisation de financements complémentaires auprès des investisseurs, de plus de 8 milliards d'euros.

Cette Initiative comporte trois volets :

- 1) Le doublement de l'activité en faveur du secteur privé, grâce au triplement du capital de Proparco (filiale de l'AFD consacrée au financement du secteur privé) et au renforcement de l'activité risque de Proparco. Sur la seule année 2008, les engagements de Proparco ont atteint 400 millions €.
- 2) La création du Fonds d'Investissement et de Soutien aux Entreprises en Afrique (FISEA), dont la gestion a été confiée à Proparco. Ce Fonds, qui sera doté à terme d'un capital de 250 millions €, a pour objet d'investir dans des fonds d'investissement ou directement dans des sociétés en Afrique subsaharienne ; 50 à 70 projets seront financés sur une période de 5 ans.



Usine des Ciments du Sahel (au Sénégal) - © AFD - Éric Bureau

- 3) La mise en place d'un nouveau fonds de garantie (ARIZ 2), offrant une gamme élargie de garanties, avec des procédures assouplies ; ce fonds devrait couvrir, en période de croissance, environ 750 millions d'encours de garantie et permettre chaque année le soutien d'environ 400 entreprises et la création ou le maintien de plus de 60 000 emplois.

Les projets urbains peuvent bénéficier de partenariats public-privé et de l'intervention de la coopération décentralisée.

L'AFD intervient dans l'ensemble de la zone : Afrique de l'Ouest et Centrale, Afrique Australe et Madagascar, Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique. La plus grande part des financements bénéficie aux pays d'Afrique de l'Ouest, notamment en termes d'effort budgétaire de l'État français. Dans chaque pays, les secteurs d'intervention sont définis en cohérence avec le DCP (Document cadre de partenariat), négocié entre le gouvernement français et le gouvernement local.



© AFD - Nicolas Hertkorn

Études et recherches

Outre le financement de projets, l'AFD contribue à la recherche et aux débats sur le développement, en conduisant ou en participant à des études, des conférences et des évaluations. Ces activités permettent à l'AFD de renforcer sa connaissance du développement et d'apporter son expertise à ses partenaires. Plusieurs axes de réflexion sont privilégiés dans ce domaine :

- **L'intégration économique régionale et la compétitivité de l'Afrique** dans l'économie mondiale ;
- La **démographie et la localisation des populations** : l'AFD et le CNRS ont mené une vaste étude, « Africapolis », traitant des dynamiques d'urbanisation en Afrique de l'Ouest ; une deuxième phase, concernant l'Afrique Centrale et de l'Est, est en cours de réalisation ;
- **L'environnement, la gestion des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique** ;
- **L'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.**

La formation

L'AFD dispose d'un centre de formation à Marseille, le CEFEB (Centre d'Etudes Financières Economiques et Bancaires), ouvert aux partenaires du Sud et du Nord. L'offre du CEFEB comprend deux masters professionnels, délivrés en partenariat avec l'Université d'Auvergne : *Maîtrise d'ouvrage publique et privée* et *Développement durable*. Le Centre organise également des séminaires spécialisés, à Marseille ou à l'étranger, ainsi que des cycles de visioconférences sur des thèmes d'actualité liés au développement.

HUIT CHANTIERS POUR L'AFRIQUE

Alain Joyandet, Secrétaire d'État chargé de la Coopération et de la Francophonie, a lancé le 18 juin 2008, les « 8 chantiers pour l'Afrique ». L'AFD contribuera à la mise en œuvre de cinq de ces chantiers : le soutien au secteur privé ; la relance des agricultures africaines ; le renforcement du rôle des femmes ; le soutien aux ONG (l'AFD assure depuis le 1^{er} janvier 2009 le financement des projets proposés par la société civile) ; le renforcement de l'éducation.



Hydraulique villageoise au Bénin - © AFD - Jean-Claude Galandrin

EXEMPLES DE PROJETS FINANCÉS PAR L'AFD EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Développer les techniques d'agroécologie

Alors que l'agriculture est souvent le principal pilier des économies africaines, ce secteur est en danger dans de nombreux pays. L'exploitation du potentiel agricole se fait souvent au détriment des ressources naturelles : surexploitation des terres, appauvrissement des sols, déforestation sauvage... Investir dans des méthodes innovantes – telle que l'agroécologie – est une nécessité. L'agroécologie permet de concilier la rentabilité économique et la protection de l'environnement. Cette nouvelle méthode, sans labour ni engrais, consiste à cultiver les sols tout en les protégeant par une couverture végétale permanente. L'AFD a soutenu l'adoption de l'agroécologie dans deux pays « pilotes » : Madagascar et le Cameroun. Elle participe aujourd'hui à la diffusion à grande échelle de cette technique.

Mettre à niveau les écoles primaires au Cameroun

Le Cameroun doit faire face à une augmentation spectaculaire du nombre d'enfants à scolariser, ce qui crée des tensions dans le fonctionnement de son système éducatif, et a été élu à l'Initiative Fast Track (Initiative pour la mise en œuvre accélérée

de l'Éducation pour tous). En 2007, l'AFD a soutenu la mise en place d'un nouveau statut pour les maîtres du primaire. En 2008, l'Agence a complété cette action avec un programme de 50 millions € pour la mise à niveau des écoles primaires dans les régions les moins scolarisées. Les capacités d'accueil seront augmentées, les écoles mieux réparties sur le territoire et 3 000 enseignants seront recrutés. Le financement vise aussi à améliorer la qualité des programmes et à soutenir les établissements d'enseignement privé.

Moderniser le port autonome de Pointe-Noire au Congo

Le port de Pointe-Noire, unique débouché maritime du Congo, assure un rôle régional déterminant. Il présente toutefois des signes de saturation, dus à la forte croissance du trafic, et notamment des marchandises en conteneur. Le programme d'investissements prioritaires du Port de Pointe-Noire vise à améliorer la qualité des services et à faciliter l'insertion du Congo dans le commerce international. L'AFD, en partenariat avec la Banque européenne d'investissement et la Banque de développement des États d'Afrique Centrale, a accordé un prêt non souverain d'un montant de 29 millions € à ce programme, qui vise l'augmentation des espaces de stockage et l'accueil de navires de taille et de tirant d'eau importants.

Soutenir le développement de l'énergie propre au Kenya

Le Kenya, qui connaît une forte croissance de sa demande en électricité (6 % par an en moyenne), s'est orienté vers le développement des énergies propres et renouvelables. L'AFD soutient cette orientation et favorise la mise en place d'un cadre institutionnel favorable. L'Agence apporte par exemple son concours au développement de la géothermie, dont le potentiel est l'un des plus forts d'Afrique (estimé à 3 000 MW). Aujourd'hui sous exploitée (12 % de la capacité totale installée), la géothermie est l'une des énergies renouvelables les moins chères et qui n'engendre que peu d'impacts sur l'environnement. Le projet de construction de la troisième unité de production du site Olkaria permettra d'augmenter la production géothermique d'électricité de 35 MW.

Favoriser une gestion durable des forêts du Bassin du Congo

Les forêts du Bassin du Congo, qui abritent la plus importante biodiversité d'Afrique, sont menacées par les activités extractives en forte croissance. Le défi dans cette région consiste donc à préserver l'espace naturel tout en permettant une exploitation de la forêt, ressource économique très importante. Le projet cofinancé par l'AFD et le FFEM vise à impliquer tous les partenaires concernés pour favoriser une gestion concertée et durable de la forêt : aménagements forestiers, appui institutionnel, transferts de technologie et soutien à la formation.



© AFD - Borghese Maeliss

Établissement public, l'Agence Française de Développement (AFD) agit, depuis plus de soixante ans, pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer. Elle met en œuvre la politique de développement définie par le Gouvernement français.

Présente sur le terrain dans plus de 50 pays, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète : scolarisation des enfants, appui aux agriculteurs, soutien aux petites entreprises, adduction d'eau, préservation de la forêt tropicale, lutte contre le réchauffement climatique...

En 2008, l'Agence a consacré près de 4,5 milliards d'euros au financement d'actions dans les pays du Sud et en faveur de l'Outre-mer. Ces financements concernent notamment la scolarisation de 7 millions d'enfants, l'approvisionnement en eau potable de 4,4 millions de personnes et le soutien de 370 000 emplois dans le secteur productif. Les projets d'efficacité énergétique sur la même année permettront d'économiser 3,3 millions de tonnes de CO₂ par an.

PROPARCO

Filiale de l'AFD, Proparco a pour mission de favoriser les investissements privés en faveur de la croissance, du développement durable et de l'atteinte des objectifs du millénaire, dans les pays émergents et en développement. Elle propose des financements permettant de répondre aux besoins spécifiques des investisseurs dans le secteur productif, les systèmes financiers, les infrastructures et le capital investissement.

www.proparco.fr

FFEM Fonds Français pour l'Environnement Mondial

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial est un fonds public bilatéral qui a été créé en 1994 par le Gouvernement français à la suite du Sommet de Rio. Il a pour objectif de favoriser la protection de l'environnement mondial dans des projets de développement durable dans les pays en développement et en transition. Le FFEM intervient en appui à des réalisations concrètes dans les pays bénéficiaires, avec une démarche d'apprentissage et en testant des approches novatrices ou exemplaires.

www.ffem.fr

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)

Département Afrique subsaharienne

5 rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12 – France

Tél. : +33 1 53 44 31 31

Fax : +33 1 44 87 99 39

www.afd.fr

AGENCES ET REPRÉSENTATIONS LOCALES

(Pays couverts)

Abidjan (Côte d'Ivoire, Liberia), **Abuja** (Nigeria), **Accra** (Ghana), **Addis-Abeba** (Ethiopie, Erythrée, Soudan, Somalie), **Antananarivo** (Madagascar), **Bamako** (Mali), **Bangui** (République Centrafricaine), **Brazzaville** (République du Congo), **Bujumbura** (Burundi), **Conakry** (Guinée, Sierra Leone), **Cotonou** (Bénin), **Dakar** (Sénégal, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau), **Dar Es Salaam** (Tanzanie), **Djibouti** (République de Djibouti), **Johannesburg** (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe), **Kinshasa** (République démocratique du Congo), **Libreville** (Gabon, Sao Tomé et Principe), **Lomé** (Togo), **Luanda** (Angola), **Maputo** (Mozambique), **Moroni** (Comores), **N'Djamena** (Tchad), **Nairobi** (Kenya, Burundi, Ouganda, Tanzanie), **Niamey** (Niger), **Nouakchott** (Mauritanie), **Ouagadougou** (Burkina Faso), **Port-Louis** (Maurice), **Yaoundé** (Cameroun, République Centrafricaine, Guinée Équatoriale).



Cette publication a été imprimée dans le respect de l'environnement avec des encres végétales et sur du papier PEFC™ (gestion durable des forêts).